

Descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire : les écarts de salaires se réduisent-ils pour les jeunes générations ?

En 2014, le salaire horaire net des descendants d'immigrés maghrébins est inférieur de 8 % en moyenne à celui des personnes sans ascendance migratoire. Après prise en compte des caractéristiques individuelles, cet écart est de 5 %. En moyenne, sur la période 2002-2014, il est de 6 % pour les personnes nées entre 1970 et 1974 et tombe sous les 2 % pour la génération 1975-1979. Il s'amenuise encore pour les générations plus récentes. Quelle que soit la génération, la différence est plus importante pour les hommes que pour les femmes.

En 2014, les revenus salariaux annuels nets des descendants d'immigrés du Maghreb sont inférieurs de 22 % en moyenne à ceux des salariés sans ascendance migratoire. Cet écart est en partie lié aux salaires horaires nets mais il est surtout dû à la durée du travail, qui est 17 % plus basse. Après prise en compte des caractéristiques individuelles, les écarts de revenus salariaux demeurent importants (19 % en moyenne). Ils sont plus élevés chez les anciennes générations et chez les hommes. Mais, à l'inverse des écarts de salaire horaire, à génération donnée, ils se réduisent au fil de la carrière en lien avec une réduction des écarts en matière de volume de travail.

Ces analyses portent sur le secteur privé et des durées annuelles de travail de plus de 6 mois par an à plein temps.

En France, entre le milieu des années 1990 et le début des années 2010, les salaires nets situés dans le bas de la distribution progressent davantage que le salaire médian ou que les hauts salaires, contribuant à un resserrement de l'éventail des salaires ([source : Insee](#)). Cette réduction intervient continuellement au fil des générations et plus spécifiquement en début de carrière ([graphique complémentaire 1, en ligne](#)). Ce mouvement de diminution des inégalités salariales profite-t-il également aux descendants d'immigrés ? Obtiennent-ils les mêmes salaires que la population sans ascendance migratoire, à caractéristiques équivalentes ?

Des études montrent que les descendants d'immigrés venant d'Afrique et de Turquie font face à des difficultés pour accéder à l'emploi [1], mais qu'une fois en emploi, les écarts de salaires sont plutôt faibles. Dans d'autres travaux [2], des écarts apparaissent au détriment des descendants d'immigrés maghrébins pour les salaires supérieurs à 3000 euros nets par mois et sont plus élevés chez les plus âgés. Cela s'explique-t-il par une accentuation des écarts salariaux avec l'âge au sein d'une même génération (effet âge) ? Est-ce plutôt parce que les anciennes générations sont plus pénalisées que les générations récentes (effet génération) ?

Pour répondre à ces questions, les données de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) sont mobilisées. Elles renseignent sur les salariés nés entre 1967 et 1996 et leur suivi sur plusieurs décennies (encadré 1). L'étude porte sur les salariés de 18 à 47 ans durant la période 2002-2014. Parmi eux, 78 % n'ont pas d'ascendance migratoire immédiate en 2014, 12 % sont descendants d'immigrés et 10 % immigrés eux-mêmes.

L'analyse s'intéresse aux descendants d'immigrés plutôt qu'aux immigrés car ils sont davantage comparables à la population sans ascendance migratoire : il s'agit de personnes nées en France et qui ont la nationalité française au moment où elles exercent leur activité salariée. L'étude porte principalement sur les descendants originaires du Maghreb, population majoritaire parmi les descendants d'immigrés : elle en représente 42 %, contre 30 % pour ceux originaires d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) (tableau 1).

Des salaires horaires nets inférieurs pour les descendants d'immigrés maghrébins

Les descendants d'immigrés maghrébins ont un salaire horaire médian de 10,4 euros nets, inférieur de 3,3 % à celui de la population sans ascendance migratoire (tableau 1).

Ils sont également plus jeunes, et comptent moins de diplômés du supérieur (comme les descendants d'Europe du Sud) et moins de cadres.

Les descendants d'Afrique subsaharienne et de Turquie sont plus jeunes car issus de vagues migratoires plus récentes. Leurs situations sont toutefois très différentes. Les premiers ont des salaires faibles, mais sont en moyenne légèrement plus souvent diplômés du supérieur et cadres que les descendants maghrébins. Les seconds perçoivent les salaires médians les plus bas et ont de loin les proportions les plus faibles de diplômés du supérieur (16 %) et de cadres (4 %).

Le salaire horaire net médian des descendants d'Europe du Sud (11,1 euros) et d'Asie du Sud Est (10,9 euros) est plus élevé que celui de toutes les autres origines et celui de la population sans ascendance migratoire (10,7 euros). Les premiers sont plus âgés (le niveau de salaire augmentant avec l'âge)

et issus de vagues migratoires plus anciennes. Ils sont pourtant nettement moins souvent diplômés du supérieur et moins souvent cadres que la population sans ascendance migratoire. Les seconds sont plus jeunes et ont les proportions les plus fortes de diplômés du supérieur et de cadres. En particulier, la part de cadres parmi eux dépasse de 9 points celle de la population sans ascendance migratoire (24 % contre 15 %).

Le lieu de résidence peut également influencer sur les niveaux de salaires et donc en particulier sur ceux perçus par les descendants d'immigrés. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux que la population sans ascendance migratoire à résider dans l'aire urbaine de Paris où les salaires sont plus élevés : 20 % pour les descendants turcs, 34 % pour ceux d'Europe du Sud, 38 % pour ceux du Maghreb, 51 % des descendants d'Asie du Sud-Est et 73 % des descendants d'Afrique subsaharienne, contre 17 % des personnes sans ascendance migratoire.

TABLEAU 1 | Caractéristiques des salariés selon l'origine migratoire en 2014

En %

	Sans Ascendance Migratoire	Descendants d'immigrés, selon le pays d'origine					
		Maghreb	Afrique subsaharienne	Europe du Sud	Autres pays européens	Turquie	Asie du Sud-Est
Proportion parmi les descendants d'immigrés	-	42,3	9,1	29,5	5,8	4,2	3,0
Salaire horaire net médian (euros)	10,7	10,4	9,9	11,1	10,7	9,4	10,9
Écart de salaire par rapport aux Sans Ascendance Migratoire	-	3,3	7,7	-4,0	-0,2	12,1	-1,4
Âge médian (années)	33,0	31,0	27,0	36,0	33,0	27,0	28,0
Proportion avec un diplôme universitaire	34,0	26,7	27,2	27,7	35,6	16,3	37,8
Proportion de cadres	14,9	9,0	10,8	10,9	17,5	4,3	24,0
Proportion de salariés résidant dans l'aire urbaine de Paris	16,7	38,2	73,1	33,8	38,3	19,9	51,1

Lecture : la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est de 34,0 % pour la population sans ascendance migratoire contre 26,7 % des descendants du Maghreb. Champ : population sans ascendance migratoire et descendants d'immigrés nés entre 1967 et 1996 et âgés entre 18 et 47 ans, employés dans le secteur privé en 2014 et dans les entreprises publiques en France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires. Source : panel EDP 2014 restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre, Insee.

Des écarts de salaire horaire net plus importants pour les anciennes générations

Les écarts de salaires horaires nets entre descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire sont plus élevés au sein des générations les plus anciennes et se réduisent graduellement pour s'annuler chez les plus jeunes nés entre 1985 et 1996 ([graphique complémentaire 2, en ligne](#)).

Toutefois, les différentes générations sont comparées à des âges différents. Les écarts plus importants pour les générations plus anciennes pourraient découler uniquement d'un accroissement des écarts avec l'âge au fil de la carrière, et non d'une différence entre générations « à âge égal ». En outre, les différences de caractéristiques entre populations (niveau de diplôme, origine sociale, localisation géographique, etc.) ont pu évoluer entre les générations et participer à la réduction des écarts. Dans ce contexte, il convient de regarder si la diminution des

écarts pour les générations récentes tient à leur jeune âge, à d'autres effets de composition de la main-d'œuvre ou à un effet propre de la génération.

De moindres écarts de salaire horaire net à caractéristiques individuelles données

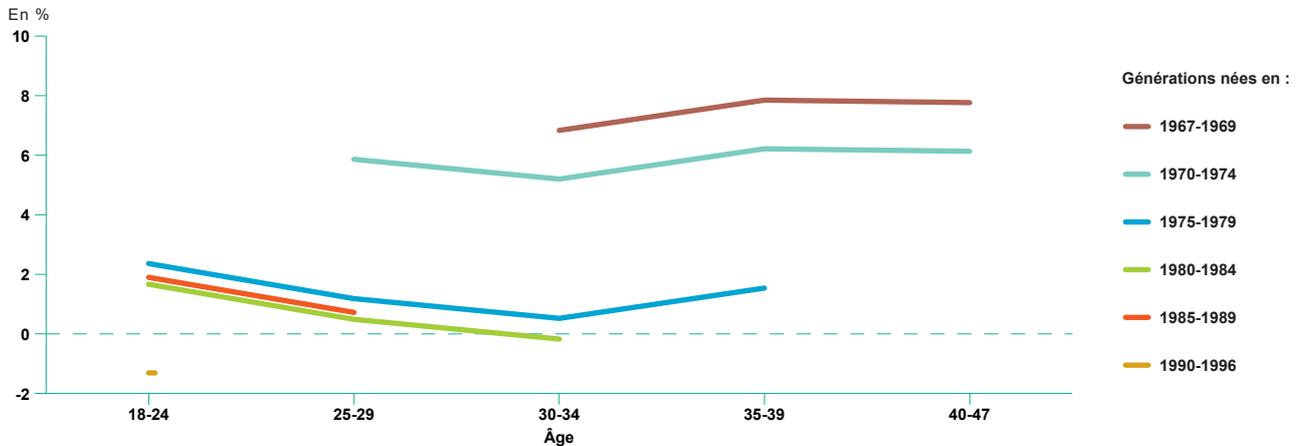
La prise en compte de différentes caractéristiques (le genre, le niveau d'éducation, le département de résidence, la taille de l'aire urbaine de résidence et la profession des parents) ne suffit pas à expliquer l'ensemble des écarts de salaires entre les descendants d'immigrés et les personnes sans ascendance migratoire (modèle 3, encadré) : une partie des écarts demeure « inexpliquée ».

En contrôlant de ces caractéristiques, sur l'ensemble du secteur privé (y compris entreprises publiques) et pour des durées équivalentes à plus de six mois de travail à temps plein dans l'année, les descendants maghrébins perçoivent en 2014 des salaires inférieurs de 5 % en

moyenne à ceux des personnes sans ascendance migratoire ([3] pour les autres origines migratoires). Cet écart inexplicable diffère entre les générations mais n'évolue pas avec l'âge à génération donnée : les générations anciennes ont été et demeurent plus pénalisées que les générations récentes, avec des écarts plus élevés (gra-

phique 1). Les écarts sont de près de 8 % pour les générations nées en 1967-1969 et de 6 % pour celles de 1970-1974, aux âges où chacune est observée (respectivement entre 30 et 47 ans et entre 25 et 47 ans). Pour les jeunes générations nées depuis 1975, les écarts sont nettement plus faibles (inférieurs à 2 %).

GRAPHIQUE 1 | Écart de salaire moyen inexplicable entre descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire



Lecture : les écarts que les données disponibles ne peuvent expliquer sont calculés à partir du modèle 3 (encadré). Ils sont représentés par des courbes de différentes couleurs (une couleur par génération suivie), avec un point pour chaque tranche d'âge. Par exemple, l'écart de salaire horaire net inexplicable est en moyenne de 6 % en défaveur des descendants d'immigrés pour les générations 1970 à 1974 entre 25 et 29 ans. Au même âge, la génération née entre 1985 et 1989 a des salaires quasi identiques aux personnes sans ascendance migratoire (écart inférieur à 1 %). La valeur estimée pour les 18-24 ans de la génération 1990-1996 n'est pas significativement différente de zéro (son intervalle de confiance est large en raison de la faible taille de la population).

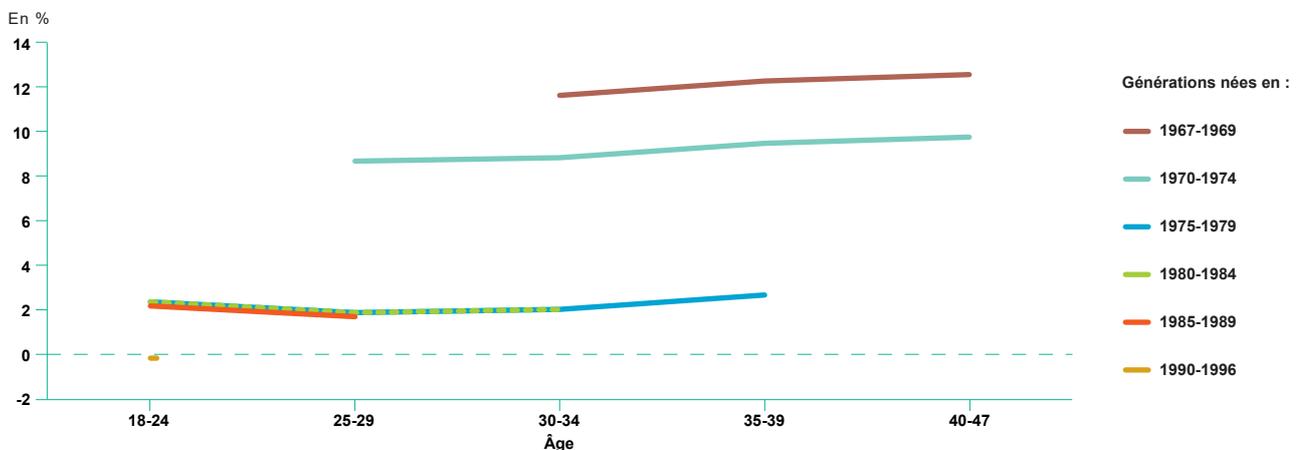
Champ : population sans ascendance migratoire et descendants d'immigrés maghrébins nés entre 1967 et 1996 et âgés entre 18 et 47 ans, employés dans le secteur privé et dans les entreprises publiques, ayant effectué plus de 910 heures par an entre 2002 et 2014 en France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires. Source : Insee, panel EDP 2014 (données 2002-2014) restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre.

Des écarts de salaire plus marqués pour les hommes que pour les femmes

Les écarts de salaire inexplicables des descendants maghrébins sont nettement plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Pour les premiers, ils sont compris entre 9 % et 12 % pour les salariés nés entre 1967 et 1974 (graphique 2), et autour de 2 et 3 % pour ceux nés après 1974.

Pour les femmes, les écarts de salaires inexplicables avec celles qui n'ont pas d'ascendance migratoire sont faibles ou nuls pour toutes les générations et presque tous les âges ([graphiques 2 bis, en ligne](#)). C'est notamment le cas pour la tranche d'âge des 30 - 34 ans, qui correspond fréquemment à la période de la maternité. Les femmes percevant les salaires les moins élevés se retirent alors davantage du marché de l'emploi que les autres. Ce phénomène est plus marqué au sein des descendantes d'immigrés que parmi les femmes sans ascendance migratoire, ce qui tend à limiter les écarts de salaires inexplicables.

GRAPHIQUE 2 | Écart de salaire moyen inexplicable entre descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire - Hommes



Lecture : pour les hommes de 25-29 ans des générations 1970 à 1974, l'écart de salaire horaire net inexplicable est en moyenne de 8,7 % en défaveur des descendants d'immigrés ; au même âge, pour les générations nées entre 1985 et 1989, l'écart inexplicable est de 1,7 %.

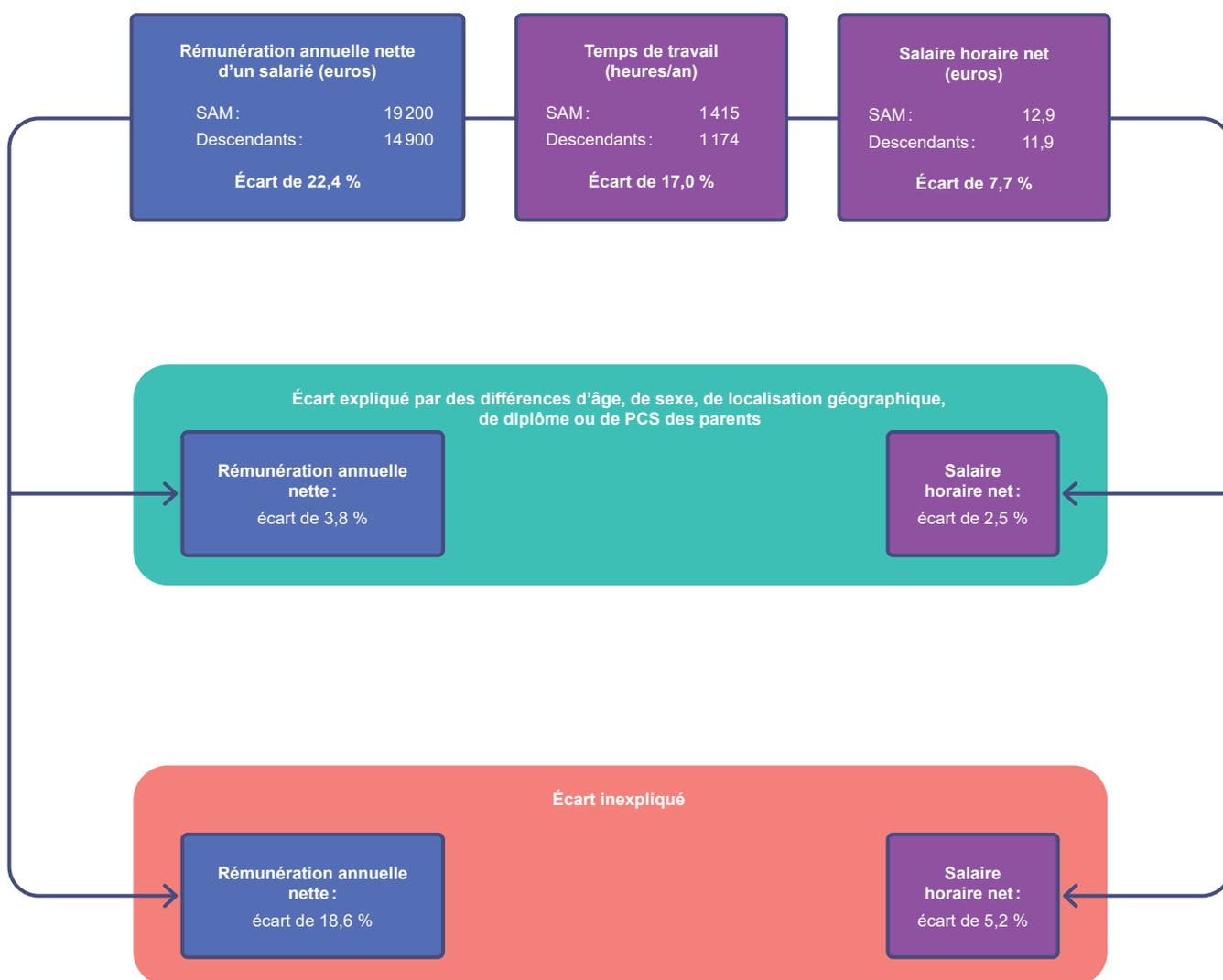
Champ : population de sexe masculin, sans ascendance migratoire ou descendants maghrébins, nés entre 1967 et 1996 et âgés entre 18 et 47 ans, employés dans le secteur privé et des entreprises publiques, ayant effectué plus de 910 heures par an entre 2002 et 2014 en France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires. Source : Insee, panel EDP 2014 (données 2002-2014) restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre.

À caractéristiques données, des écarts de revenu salarial annuel net en baisse au fil des générations

Outre le salaire horaire, des écarts de durées de travail très importants viennent augmenter les différences de revenu salarial annuel en défaveur des descendants d'immigrés. Pour ceux d'origine maghrébine, les revenus salariaux annuels sont, en 2014, inférieurs de 22 % en moyenne à celui des salariés sans ascendance migratoire (schéma). Cet écart découle principalement d'un nombre d'heures de travail 17 % plus réduit, et dans une moindre mesure de salaires horaires 8 % plus faibles.

Comme pour les salaires horaires, la prise en compte des différentes caractéristiques (genre, niveau d'éducation,...) ne suffit pas à expliquer complètement les écarts de revenu salarial annuel. Ces écarts sont de 19 % en moyenne toutes choses égales par ailleurs (schéma) et sont plus élevés chez les anciennes générations. Mais, à l'inverse des écarts de salaire horaire, qui n'évoluent pas avec l'âge à génération donnée, les écarts de revenu annuel au sein d'une génération sont plus élevés chez les jeunes et se réduisent au fil de la carrière. Les inégalités de volume de travail annuel se réduisent donc avec l'âge. Cette diminution est plus marquée parmi les femmes que parmi les hommes.

SCHÉMA | Décomposition des écarts de rémunération moyenne nette entre salariés sans ascendance migratoire (SAM) et descendants d'immigrés du Maghreb en France en 2014



Lecture : en 2014, les rémunérations des postes de travail occupés par des descendants d'immigrés maghrébins ont été inférieures de 22,4 % par rapport à celles des postes occupés par des salariés sans ascendance migratoire. Cet écart découle principalement d'heures de travail 17,0 % plus réduites, et dans une moindre mesure de salaires horaires nets 7,7 % plus faibles. Les différences de caractéristiques entre personnes contribuent à expliquer une partie de ces écarts, mais ceux-ci restent en grande partie inexpliqués (18,6 points pour le revenu salarial et 5,2 points pour le salaire horaire).

Notes :

¹ Au niveau individuel, la rémunération annuelle est le produit du temps de travail annuel en heures et du salaire horaire. Les propriétés de la moyenne arithmétique font que la moyenne de la rémunération annuelle n'est pas égale au produit des moyennes du temps de travail et du salaire horaire.

² L'écart inexpliqué est égal à la différence entre d'une part l'écart total et d'autre part l'écart expliqué par les différences de caractéristiques prises en compte.

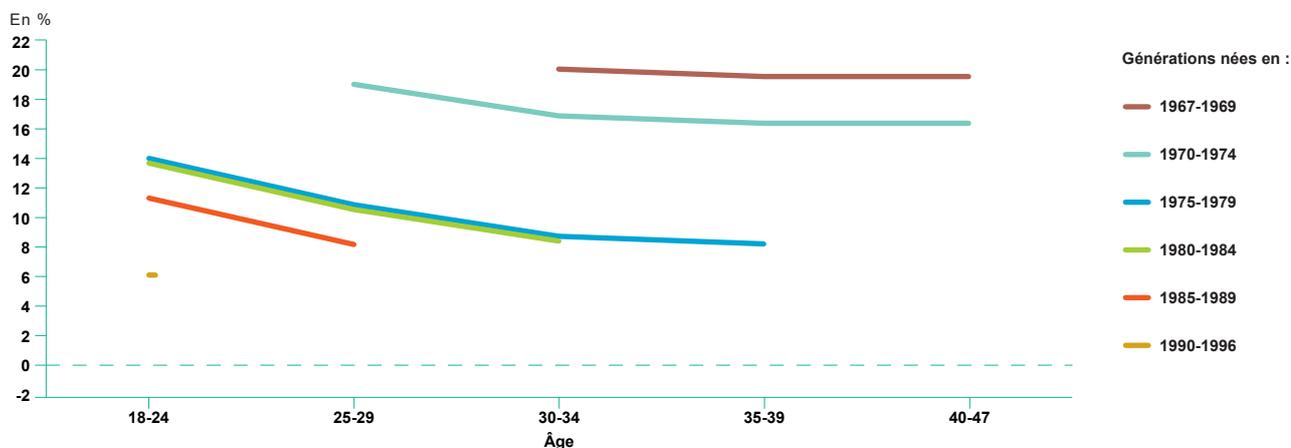
Champ : population sans ascendance migratoire et descendants d'immigrés maghrébins nés entre 1967 et 1996 et âgés entre 18 et 47 ans, employés dans le secteur privé et des entreprises publiques en 2014, ayant effectué plus de 910 heures par an entre 2002 et 2014 en France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Source : panel EDP 2014 restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre, Insee.

Pour les hommes, il y a une nette différence entre les anciennes et les jeunes générations. Les écarts inexplicés de revenu salarial sont de 15 à 20 % pour les salariés nés avant 1975 et entre 5 et 15 % pour ceux qui sont nés à partir de 1975

(graphique 3). Pour les femmes, ces écarts sont de 4 à 8 % entre 18 et 24 ans. Ils atteignent leur niveau le plus bas entre 30 et 34 ans du fait de la faible participation des descendantes d'immigrés au marché du travail (cf. *supra* et graphique 4).

GRAPHIQUE 3 | Écart de revenu salarial moyen inexplicé entre descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire - Hommes

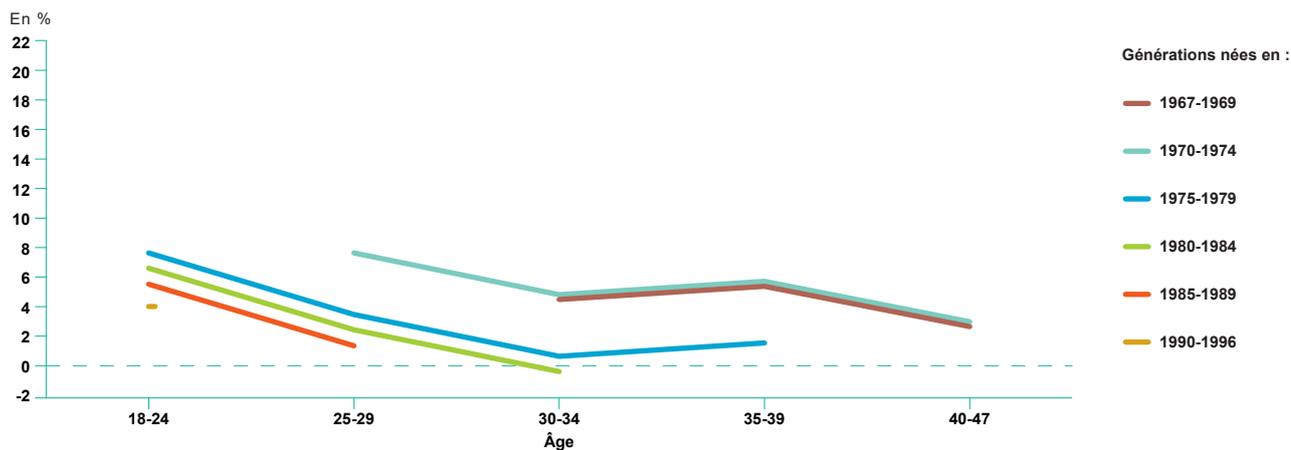


Lecture : pour les hommes de 25-29 ans des générations 1970 à 1974, l'écart de revenu salarial annuel net inexplicé est en moyenne de 19,0 % en défaveur des descendantes d'immigrés. Au même âge, pour les hommes des générations nées entre 1985 et 1989 l'écart inexplicé est de 8,2 %.

Champ : idem graphique 2.

Source : Insee, panel EDP 2014 (données 2002-2014) restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre.

GRAPHIQUE 4 | Écart de revenu salarial moyen inexplicé entre descendants d'immigrés maghrébins et population sans ascendance migratoire - Femmes



Lecture : pour les femmes de 25-29 ans des générations 1970 à 1974, l'écart de revenu salarial annuel net inexplicé est en moyenne de 7,6 % en défaveur des descendantes d'immigrés. Au même âge, pour les générations nées entre 1985 et 1989, l'écart inexplicé est de 1,3 %.

Champ : population de sexe féminin, sans ascendance migratoire ou descendantes d'immigrés maghrébins née entre 1967 et 1996 et âgée de 18 à 47 ans, employée dans le secteur privé et des entreprises publiques ayant effectué plus de 910 heures par an entre 2002 et 2014 en France métropolitaine, hors apprenties et stagiaires.

Source : Insee, panel EDP 2014 (données 2002-2014) restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre.

Encadré 1 • Utilisation de l'échantillon démographique permanent

A / Données et Champ

Cette étude utilise les données de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) qui sont produites par l'Insee à partir du recensement de la population et de plusieurs sources administratives, essentiellement les fichiers d'état civil et les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) sur la période 2002-2014. L'échantillon couvert par l'EDP couvre l'ensemble des personnes nées entre le 1^{er} et le 4 octobre de chaque année, appelés individus EDP. Cependant, en raison de défauts de collecte dans les données d'état civil, seuls les individus EDP nés les 1^{er} et 4 octobre entre 1967 et 1996 ont été retenus. Parmi eux, figurent dans le champ de l'étude les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors apprentis et stagiaires : les non-salariés et salariés du secteur public ne sont pas pris en compte.

Les salariés de l'échantillon d'étude sont âgés de 18 à 47 ans sur la période d'analyse (2002-2014). Ils sont plus jeunes que la population générale des salariés : d'où la nécessité de raisonner à âge identique dans les comparaisons de salaire.

Les salariés ayant travaillé une durée équivalente à moins de six mois de travail à temps plein dans l'année (27 % des salariés du champ) sont retirés des analyses économétriques, afin d'éviter que des différences de comportement de fixation des salaires pour les contrats courts et que les salariés ayant un faible temps de travail durant l'année ne perturbent les estimations. Des tests de robustesse montrent que leur inclusion n'a pas d'influence significative sur les conclusions qualitatives de l'étude [3]. Cependant, les écarts de revenu salarial annuel inexplicables seraient plus élevés si l'analyse était conduite sur l'ensemble des salariés.

B / Mesure des salaires

Les données de salaires utilisées dans cette étude sont issues des DADS, déclarations administratives obligatoires pour les employeurs. Cette mesure de salaire est plus précise que celle obtenue à travers les enquêtes auprès des ménages, où les salariés déclarent eux-mêmes leur salaire. Le salaire horaire net utilisé dans cette étude est le ratio entre le cumul de tous les salaires nets perçus par le salarié sur l'année (tous emplois confondus) et le nombre d'heures rémunérées durant l'année.

C / Identification des descendants d'immigrés

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne résidant en France et née à l'étranger avec une nationalité étrangère à sa naissance. Pour la statistique publique française, un descendant d'immigré est défini comme une personne résidant en France et née en France avec au moins un parent immigré. Cette définition exclut donc les enfants immigrés avec leurs parents, qui sont eux-mêmes des immigrés.

Faute d'information dans l'EDP sur la nationalité des parents à leur naissance, l'identification des descendants d'immigrés dans cette étude repose sur des critères légèrement différents. Ce sont les personnes nées en France et dont l'un des parents au moins remplit les deux conditions suivantes : être né à l'étranger et avoir une nationalité étrangère à la naissance de l'individu EDP. *A contrario*, les salariés résidant en France dont les deux parents sont nés en France sont sans ascendance migratoire. Si un parent est né à l'étranger et a la nationalité française au moment de la naissance de l'enfant, on ne peut pas savoir si le parent est français de naissance ou s'il s'agit d'un immigré naturalisé avant la naissance de l'enfant. L'origine migratoire de certains salariés reste inconnue pour cette raison. De plus, les pays de naissance des parents ne sont pas toujours bien renseignés dans les données d'état civil. La nationalité déclarée par les individus de l'échantillon lors des recensements permet de compléter partiellement l'information : les personnes nées en France avec au moins un parent dont le pays d'origine n'est pas renseigné sont classées parmi les descendants d'immigrés lorsqu'elles sont étrangères ou naturalisées françaises. Malgré cela, sur le champ d'étude en 2014, les données comportent 15,8 % de salariés nés en France, de nationalité française depuis leur naissance et avec des parents d'origine inconnue, qui peuvent être aussi bien sans ascendance migratoire que descendants d'immigrés.





Une comparaison de structure migratoire entre les données de cette étude et l'enquête Emploi suggère qu'une très large majorité de ces salariés d'origine inconnue est probablement sans origine migratoire. Les descendants d'immigrés identifiés représentent 10 % des salariés du champ d'intérêt en 2014 dans l'EDP, ce qui est proche des 11 % enregistrés dans l'enquête Emploi à champ comparable (tableau A, colonnes 2 et 4). Les salariés identifiés comme sans ascendance migratoire représentent pour leur part 62 % du champ d'étude dans l'EDP, contre 80 % dans l'enquête Emploi, soit 18 points de moins.

L'échantillon d'étude est restreint aux salariés dont l'origine migratoire est identifiée dans les données, et contient donc 10 % d'immigrés et 12 % de descendants d'immigrés en 2014 (tableau A, colonne 3). Les tests de robustesse effectués montrent que les écarts de salaire mesurés sont similaires en considérant les personnes d'origine inconnue comme sans ascendance migratoire [3].

TABLEAU A | Répartition des salariés selon l'origine migratoire en 2014 dans l'EDP et l'Enquête Emploi

En %

Origine migratoire	Échantillon démographique permanent (EDP)		Enquête Emploi (sur un champ comparable)
	Avec origines manquantes	Échantillon d'étude (hors origines manquantes)	
Immigrés	8,1	10,2	9,0
Descendants d'immigrés	9,5	12,0	10,8
Sans Ascendance Migratoire (SAM)	61,6	77,8	80,2
Origine manquante (immigrés ou SAM)	5,1	-	-
Origine manquante (descendants d'immigrés ou SAM)	15,8	-	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Lecture : les immigrés représentent 8,1 % de l'EDP, contre 10,2 % dans l'échantillon d'étude constitué à partir de l'EDP restreint aux salariés dont l'origine migratoire est identifiée.

Champ : salariés nés entre 1967 et 1996 âgés de 18 et 47 ans, employés dans le secteur privé et des entreprises publiques en 2014 en France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, panel EDP 2014 restreint aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre, enquête Emploi 2014.

Encadré 2 • Le modèle

L'analyse des écarts de salaire entre descendants d'immigrés et population sans ascendance migratoire s'appuie sur un modèle de régression linéaire sur données de panel avec effets aléatoires (pour plus de détails, voir [3]). L'utilisation de données longitudinales permet de distinguer les effets liés à l'âge et à la génération, en neutralisant l'effet de certaines différences de caractéristiques.

Certaines caractéristiques pouvant elles-mêmes être déterminées par l'origine migratoire, la spécification retenue ne neutralise que l'effet des caractéristiques mesurées avant l'entrée dans le marché du travail : le genre, le diplôme (avec 6 modalités), la tranche d'aire urbaine, le département de résidence, la catégorie socioprofessionnelle des parents à la naissance de l'individu. Une variable d'interaction qui module l'impact du diplôme selon la génération permet de prendre en compte la baisse de la valeur relative des diplômes qui accompagne la hausse graduelle du niveau d'étude des jeunes générations.

Le fait que le taux d'emploi des personnes sans ascendance migratoire soit plus élevé que celui des descendants d'immigrés (source de biais pour la mesure des écarts de salaire), ne remet pas en cause la baisse des écarts de salaires inexplicables pour les jeunes générations de descendants d'immigrés maghrébins [3].

Voir le modèle économétrique dans l'[encadré 2 complet, en ligne](#).

Pour en savoir plus

- [1] Boutchenik, B., & Lê, J. (2017). [Les descendants d'immigrés maghrébins : des difficultés d'accès à l'emploi et aux salaires les plus élevés](#). *Emploi, chômage, revenus au travail*, 21-33, juillet.
- [2] Foroni, F., M. Ruault, & E. Valat (2016). [Discrimination à l'embauche selon « l'origine » : que nous apprend le testing auprès de grandes entreprises ?](#) *Dares Analyses* n° 076, décembre.
- [3] Gueye, A. & Ceci-Renaud, N. (2022). [The Dynamic of the wage gap between natives and second-generation immigrants in France](#). *Document d'études Dares* n° 257, janvier.

Ababacar Gueye, Nila Ceci-Renaud (Dares).

Directeur de la publication

Michel Houdebine

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.



STATISTIQUE
PUBLIQUE